

Objet : Personnel administratif : changement d'affectation.

Réseaux : Réseau de la Communauté française

Niveaux et Services : TOUS NIVEAUX

Période : Janvier 2008

- ↗ **Aux chefs des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire ou spécialisé, technique, artistique, de promotion sociale, supérieur non universitaire et supérieur artistique organisés par la Communauté française ;**
- ↗ **Aux Administrateur(trice)s des internats autonomes et des homes d'accueil de la Communauté française ;**
- ↗ **Aux Directeur(trice)s des Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française, du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française, et des Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux ;**
- ↗ **Aux Directeur(trice)s des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française.**

Autorités : D.G.P.E.C.F.

Signataire : Bernard GORET,
Directeur général f.f.

Gestionnaires : D.G.P.E.C.F.

Personne ressource :

Direction générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française.

Direction de la Carrière

Cellule PA/PO

Sébastien NENNEN - Attaché

Bureau 3^E306 (adresse du courrier)

boulevard Léopold II 44

1080 Bruxelles

Référence : BGO/MRO/GLE/SNE/PA/Changements d'affectation/110108

Renvois :

Nombre de pages de texte : 10

Nombre d'annexes (pages) : 6 (16)

Téléphone pour duplicata : 02/413.21.52 - 02/413.41.68 - 02/413.23.81

Mots-clés : Personnel administratif : changement d'affectation

Aux chefs des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire ou spécialisé, artistique, de promotion sociale, supérieur non universitaire et supérieur artistique organisés par la Communauté française ;
Aux Administrateur(trice)s des internats autonomes et des homes d'accueil de la Communauté française ;
Aux Directeur(trice)s des Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française, du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française, et des Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux ;
Aux Directeur(trice)s des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française.

Votre correspondant : Sébastien Nennen
Tél : 02/413.23.73
Courriel : carriere.papo-ps@cfwb.be

Nos réf. : BGO/MRO/GLE/SNE/PA/Changements d'affectation/110108

Bruxelles, le 11 janvier 2008.

Objet : Changement d'affectation dans un emploi vacant et changement d'affectation provisoire dans un emploi non vacant pour les membres du personnel administratif, nommés à titre définitif et titulaires d'une fonction de recrutement ou d'une fonction de promotion.

J'attire tout particulièrement votre attention sur les dispositions des articles 62 et 77 du décret du 12 mai 2004 qui offrent la possibilité à tout membre du personnel administratif nommé à titre définitif, titulaire d'une fonction de recrutement (article 62) ou d'une fonction de promotion (article 77), d'obtenir dans cette fonction :

A. un changement d'affectation :

1° dans un emploi vacant d'un autre établissement de la zone

Le membre du personnel administratif qui désire obtenir un changement d'affectation dans un autre établissement de la même zone introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles auprès de l'administration dans le courant du mois de janvier.

Le membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de recrutement en adresse copie au président de la **commission zonale d'affectation** concernée dans le même délai.

Le membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de promotion en adresse copie au président de la **commission interzonale d'affectation** dans le même délai.

2° dans un emploi vacant au sein d'une autre zone

Le membre du personnel administratif qui désire obtenir un changement d'affectation dans une autre zone introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles auprès de l'administration dans le courant du mois de janvier.

Le membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de recrutement en adresse copie au président de la **commission interzonale d'affectation** concernée dans le même délai.

Le membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de promotion en adresse copie au président de la **commission interzonale d'affectation** dans le même délai.

Dans les deux cas de figure, ce changement d'affectation produit ses effets le 1^{er} juillet suivant et c'est le Gouvernement qui accorde le changement d'affectation moyennant avis favorable des commissions précitées.

B. un changement d'affectation provisoire dans un emploi non vacant, si cet emploi est libéré pour une année scolaire ou académique au moins.

Ce changement d'affectation provisoire dans un emploi non vacant peut avoir lieu dans un autre établissement de la zone ou au sein d'une autre zone.

La procédure administrative est identique à celle prévue aux points A.1° et A.2° pour un changement d'affectation dans un emploi vacant.

Le membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de recrutement qui a obtenu un changement d'affectation provisoire est définitivement affecté au sein de l'établissement dans un emploi vacant de sa fonction, le 1^{er} jour de l'année scolaire ou académique qui suit la notification de la vacance de cet emploi par le directeur de l'établissement au Gouvernement, au président de la commission interzonale d'affectation, ainsi qu'au président de la commission zonale d'affectation dont relève son établissement (cf. article 24, décret 12/05/2004) et pour autant que la commission zonale d'affectation concernée et la commission interzonale d'affectation se soient réunies entre la date de la notification précitée et le 1^{er} jour de l'année scolaire ou académique.

Le membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de promotion qui a obtenu un changement d'affectation provisoire est lui aussi définitivement affecté dans l'emploi qu'il occupe, le 1^{er} jour de l'année scolaire ou académique qui suit la vacance de cet emploi. Cependant, il peut être mis fin à toute désignation à titre temporaire à une fonction de promotion en vue de permettre le rappel provisoire à l'activité de service d'un membre du personnel administratif nommé à titre définitif à ladite fonction mis en disponibilité par défaut d'emploi (cf. art. 78, décret 12/05/2004).

En outre, l'emploi du membre du personnel administratif titulaire d'une fonction de recrutement ou de promotion qui a obtenu un changement d'affectation provisoire et qui ne réintègre pas son emploi après deux années scolaires ou académiques consécutives redevient vacant. Cette vacance est notifiée conformément à l'article 24 dudit décret.

Ces demandes motivées par des circonstances exceptionnelles doivent être introduites à l'aide des documents¹ ci-annexés, par pli recommandé, **POUR LE 31 JANVIER 2008 AU PLUS TARD** (la date de la poste fait foi), à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des Personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels

Cellule PA/PO – Bureau 3^E306

Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Les membres du personnel administratif qui sollicitent un changement d'affectation doivent également renvoyer à l'adresse reprise ci-avant la liste des établissements de la (les) zones en cochant celui ou ceux qui retiennent leurs préférences. Il va de soi que moins ils cochent d'établissements, moins ils ont de possibilités d'obtenir un changement d'affectation.

Chaque année depuis l'entrée en vigueur du nouveau statut, beaucoup de membres du personnel nommés dans une fonction de recrutement sollicitent un changement d'affectation vers des établissements qui ne comptent dans leur cadre organique aucun emploi de la fonction de recrutement dans laquelle ils sont nommés.

Afin d'éviter de telles demandes qui se révéleront sans objet et seront donc suivies de décisions ministérielles négatives, le tableau ci-annexé présente par fonction les types d'établissements où chaque fonction est susceptible d'exister.

¹ Fonctions de recrutement – Changement d'affectation dans un autre établissement de la zone : document 62 R.Z
Fonctions de recrutement – Changement d'affectation dans une autre zone : document 62 R.A.Z.

Fonctions de promotion – Changement d'affectation dans un autre établissement de la zone ou dans une autre zone : document 77 P.Z. & P.A.Z.

Ce tableau ne fournit aucune information quant à l'existence d'emplois vacants dans ces types d'établissements. Par contre, il signale que l'une ou l'autre de ces fonctions est prévue au cadre pour différentes catégories d'établissements.

Voici à titre d'exemple une situation:

Madame Blanchard nommée dans la fonction de **commis-dactylographe** à l'Athénée royal à Mouscron ne pourra solliciter un changement d'affectation dans sa fonction de nomination qu'au sein:

- d'un ou des établissement(s) d'enseignement secondaire ordinaire(s) ou spécialisé(s) et /ou,
- de l'Institut National Supérieur des Arts du Spectacle et Techniques de Diffusion (INSAS - Bruxelles) et/ou,
- de l'Institut supérieur d'architecture "La Cambre" (Bruxelles) et/ou,
- d'une ou des Haute(s) Ecole(s) et/ou,
- d'un ou des Instituts d'enseignement de promotion sociale et/ou,
- d'un ou des Home(s) d'accueil et/ou,
- du Centre technique et pédagogique de Frameries et/ou
- du Centre d'autoformation et de formation continuée à Tihange et/ou,
- d'un ou des Centres de dépaysements et de plein air.

En effet, la fonction de **commis-dactylographe** n'existe que dans ces d'établissements.

Le membre du personnel administratif nommé à titre définitif ne peut solliciter un changement d'affectation :

- que vers un établissement où sa fonction de nomination est prévue au cadre (Cf. tableau ci-annexé)
- que dans la fonction de nomination qui est libellée sur son arrêté de nomination.

Les fonctions de commis, de commis-dactylographe et commis-sténodactylographe sont des fonctions **différentes en regard du statut**² même si la nature des tâches propres à celles-ci est peu différenciée.

Puis-je vous demander de bien vouloir informer les membres du personnel concernés de votre établissement des dispositions de la présente circulaire et ainsi que des remarques qui y figurent.

A l'avance, je vous remercie.

Le Directeur général f.f.,

Bernard GORET

² Article 17. - § 1er. du décret du 12 mai 2004 - Décret fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française

Catégories d'établissement

	Fonctions administratives							
	Messageur-huissier	Surveillant	Commis	Commis-sténodactylographe	Commis-dactylographe	Rédacteur	Correspondant-comptable	Secrétaire-comptable
Etablissements d'enseignement fondamental ordinaire autonomes							■	
Etablissements d'enseignement fondamental spécialisé							■	
Etablissements d'enseignement secondaire ordinaire				■		■		
Etablissements d'enseignement secondaire spécialisé				■		■		
Etablissements d'enseignement supérieur artistique								
<i>Ecole Nationale Supérieure des Arts Visuels de La Cambre (ENSAV - BXL)</i>	■		■		■	■		■
<i>Institut National Supérieur des Arts du Spectacle et Techniques de Diffusion (INSAS - BXL)</i>	■	■	■	■	■	■		
<i>Ecole Supérieure des Arts Plastiques et Visuels (ESAPV - Mons)</i>		■	■		■	■		■
<i>Conservatoire royal de Bruxelles</i>	■	■	■		■	■		■
<i>Conservatoire royal de Liège</i>		■	■		■	■		■
<i>Conservatoire royal de Mons</i>		■	■		■	■		■
Institut supérieur d'architecture "La Cambre"				■		■		■
Instituts d'enseignement de promotion sociale				■		■		
Hautes Ecoles	■		■	■	■	■		■
Internats	PAS D'EMPLOI AU CADRE							
Homes d'accueil	PAS D'EMPLOI AU CADRE							
Centres psycho-médico-social (C.P.M.S.)			■					
Centre technique et pédagogique de Frameries			■	■		■		
Centre des technologies agronomiques de Strée						■		
Centre technique horticole de Gembloux						■		
Centre d'autoformation et de formation continuée à Tihange				■		■		■
Centres de dépaysement et de plein air				■		■		■

CDPA - La Louvière
 CDPA - Peruwelz
 CDPA - Rochefort

CDPA - Rochefort

ARTICLE 62 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT DE LA ZONE

NOM, Prénom:

Matricule:

Adresse: rue:N°

Localité:Code postal

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e):

Dans cette fonction, veuillez préciser:

Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e) ou affecté(e) à titre principal:

.....

Nombre d'heures effectivement prestées dans cet établissement.....

Etablissements dans lequel vous êtes éventuellement affecté(e) à titre complémentaire ¹ :

.....

Nombre d'heures effectivement prestées dans cet/ces établissement(s)

Zone (s) demandée (s).....

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON ²

Changement d'affectation souhaité dans un emploi temporairement vacant: OUI / NON ²

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes ²

Nombre d'heures minimum souhaité:

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....

...

.....

...

.....

...

¹ Le changement d'affectation ne peut être obtenu qu'à partir de l'affectation à titre principal, mais en aucun cas, à partir de l'affectation à titre complémentaire.

² biffer la mention inutile.

.....

...
Date:

Signature:

ARTICLE 62 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT
DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UNE AUTRE ZONE

NOM, Prénom:

Matricule:

Adresse: rue:N°

Localité:Code postal

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e):

Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e) ou affecté(é) à titre principal:

.....

Nombre d'heures effectivement prestées dans cet établissement.....

Etablissements dans lequel vous êtes éventuellement affecté(e) à titre complémentaire ¹ :

.....

Nombre d'heures effectivement prestées dans cet/ces établissements

Zone (s) demandée (s).....

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON ²

Changement d'affectation souhaité dans un emploi temporairement vacant: OUI / NON ²

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes ²

Nombre d'heures minimum souhaité:

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....

...

.....

...

.....

...

¹ Le changement d'affectation ne peut être obtenu qu'à partir de l'affectation à titre principal, mais en aucun cas, à partir de l'affectation à titre complémentaire.

² biffer la mention inutile.

.....

...

.....

...

Date:

Signature:

DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION
D'UN MEMBRE DU PERSONNEL NOMME
A UNE FONCTION DE PROMOTION

NOM, Prénom:

Matricule :

Adresse: rue:N°

Localité:Code postal

Fonction à laquelle vous êtes nommé(e):

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e)

.....

.....

.....

Changement d'affectation souhaité dans la même zone: OUI / NON ¹

Etablissement(s) souhaité(s)

.....

.....

.....

Changement d'affectation souhaité dans une autre zone: OUI / NON ¹

Si oui, zone(s) demandée(s):

.....

Etablissement(s) souhaité(s)

.....

.....

.....

¹ Biffer la mention inutile.

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON ²

Changement d'affectation souhaité dans un emploi temporairement vacant: OUI / NON ²

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande :

Date:

Signature:

² Biffer la mention inutile.

Adresses administratives

du Président de la commission interzonale d'affectation
et
des Présidents des commissions zonales d'affectation

Monsieur Bernard GORET
Président de la **Commission interzonale**
d'affectation
Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de
l'enseignement de la Communauté française
Bureau 3^F303
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Madame Bernadette GENOTTE
Présidente de la **Commission zonale**
d'affectation du personnel ouvrier de la zone de
Bruxelles
Avenue Rogier, 304
1030 BRUXELLES

Monsieur Didier LETURCQ
Président de la **Commission zonale** d'affectation
du personnel ouvrier de la zone de **Namur**
Rue des Nobles, 81
5003 SAINT-MARC

Monsieur Bernard DUPONT
Président de la **Commission zonale** d'affectation
du personnel ouvrier de la zone du **Luxembourg**
Ernonheid, 24
4920 AYWAILLE

Monsieur Guy PATRIS
Président de la **Commission zonale** d'affectation
du personnel ouvrier de la zone du **Brabant**
Wallon
Rue Gibraltar, 5
5030 GEMBLoux

Madame Emmanuelle WINDELS
Présidente de la **Commission zonale**
d'affectation du personnel ouvrier de la zone de
Liège – Direction déconcentrée de Liège
Rue d'Ougrée, 65
4031 ANGLEUR

Monsieur Jean-Luc VAN LERBERGHE
Président de la **Commission zonale** d'affectation
du personnel ouvrier de la zone du **Hainaut**
Direction déconcentrée du Hainaut
Avenue des Alliés, 2
6000 CHARLEROI

Liste des établissements de la Communauté française

ZONE 1 : BRUXELLES-CAPITALE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1.	ATHENEE ROYAL "LEONARDO DA VINCI"	ANDERLECHT
2.	<u>INTERNAT AUTONOME C.F.</u>	ANDERLECHT
3.	ATHENEE ROYAL	AUDERGHEM
4.	E.E.SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	AUDERGHEM
5.	ATHENEE ROYAL "GATTI DE GAMOND"	BRUXELLES 1
6.	ATHENEE ROYAL "J. ABSIL"	ETTERBEEK
7.	ATHENEE ROYAL	EVERE
8.	ATHENEE ROYAL "A. THOMAS"	FOREST
9.	INTERNAT AUTONOME C.F.	FOREST
10.	ATHENEE ROYAL	GANSHOREN
11.	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	GANSHOREN
12.	ATHENEE ROYAL "M. JACQUEMOTTE"	IXELLES
13.	<u>INTERNAT AUTONOME C.F.</u>	IXELLES
14.	ATHENEE ROYAL	JETTE
15.	ATHENEE ROYAL	KOEKELBERG
16.	ATHENEE ROYAL "M. TRICOT"	LAEKEN
17.	ATHENEE ROYAL "BRUXELLES II-LAEKEN"	LAEKEN
18.	ATHENEE ROYAL "S. CREUZ" <i>E.F. ANNEXEE " PROSPERITE"</i> <i>E.F. ANNEXEE " SIPPELBERG"</i>	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
19.	ATHENEE ROYAL "V. HORTA"	SAINT - GILLES
20.	ATHENEE ROYAL "A. VERWEE" <i>E.F. ANNEXEE "LES GRIOTTES"</i> <i>E.F. ANNEXEE "LES PLATANES"</i>	SCHAERBEEK
21.	<u>INTERNAT AUTONOME C.F. LAEKEN</u>	STROMBEEK-BEVER
22.	<u>INTERNAT AUTONOME C.F. Maison des étudiants</u>	UCCLE
23.	<u>INTERNAT AUTONOME C.F. (DE FRE)</u>	UCCLE
24.	ATHENEE ROYAL	UCCLE 1
25.	ATHENEE ROYAL	UCCLE 2
26.	ATHENEE ROYAL	WATERMAEL -BOITSFORT
27.	ATHENEE ROYAL	WOLUWE - SAINT - LAMBERT
28.	ATHENEE ROYAL « CROMMELYNCK »	WOLUWE -SAINT- PIERRE

2. Etablissements d'enseignement supérieur non universitaire

1.	Haute Ecole de BRUXELLES	1180	BRUXELLES
2.	Haute Ecole de la Communauté française "P.H. Spaak"	1000	BRUXELLES

3. Etablissement d'enseignement artistique supérieur

	Institut supérieur d'architecture « La Cambre »	1000	BRUXELLES
--	---	------	-----------

4. Ecoles supérieures des Arts

1	Ecole nationale supérieure des Arts visuels de la Cambre	1000	BRUXELLES
2	Institut national supérieur des arts du spectacle et techniques de diffusion (INSAS)	1000	BRUXELLES
3	Conservatoire royal de musique de Bruxelles	1000	BRUXELLES

5. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - UCCLE-ANDERLECHT-BRUXELLES	1180 UCCLE
2	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - EVERE - LAEKEN	1140 LAEKEN
3	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - WOLUWE-ST-PIERRE	1150 WOLUWE-ST-PIERRE
4	Ecole de Maréchalerie - ANDERLECHT	1070 ANDERLECHT

6. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1040 SAINT GILLES
2	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1050 IXELLES
3	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1083 MOLENBEEK
4	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1180 UCCLE
5	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT
6	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1160 AUDERGHEN

Liste des établissements de la Communauté française

ZONE 2 : BRABANT WALLON

2. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1.	ATHENEE ROYAL « RIVA - BELLA »	BRAINE - L'ALLEUD
2.	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	BRAINE - L'ALLEUD
3.	E. FONDAMENTALE AUTONOME .C.F.	GENTINNES
4.	E. FONDAMENTALE AUTONOME .C.F.	HAMME - MILLE
5.	ATHENEE ROYAL	JODOIGNE
6.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	NIL SAINT VINCENT
7.	ATHENEE ROYAL	NIVELLES
8.	INTERNAT AUTONOME C.F.	NIVELLES
9.	ATHENEE ROYAL « P. DELVAUX »	OTTIGNIES
10.	ATHENEE ROYAL	RIXENSART
11.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TUBIZE - CENTRE
12.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TUBIZE RENARD
13.	ATHENEE ROYAL	WATERLOO
14.	ATHENEE ROYAL « M. CAREME »	WAVRE
15.	INTERNAT AUTONOME « FOLON »	WAVRE

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - BRAINE-L'ALLEUD - RIXENSART	1420 BRAINE-L'ALLEUD
2	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - COURT-ST-ETIENNE-JODOIGNE	1490 COURT-SAINT-ETIENNE

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1400 NIVELLES
2	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	1300 WAVRE

Liste des établissements de la Communauté française

ZONE 3 : NAMUR

3. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1	ATHENEE ROYAL "J. TOUSSEUL"	ANDENNE
2	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	ANDENNE
3	<u>INTERNAT AUTONOME C.F.</u>	ANDENNE
4	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	ANHEE
5	<u>HOME-D'ACCUEIL C.F.</u>	ANSEREMME-DINANT
6	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F. "LE CAILLOU"	ANSEREMME-DINANT
7	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F. "LE BOSQUET"	AUVELAIS
8	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	AUVELAIS
9	ATHENEE ROYAL "N. COLLARD"	BEAURAING
10	ATHENEE ROYAL DU CONDROZ "J. DELOT"	CINEY
.		
11	ATHENEE ROYAL "J. REY"	COUVIN
.		
12	<u>INTERNAT AUTONOME C.F.</u>	COUVIN
.		
13	ATHENEE ROYAL "ADOLPHE SAX"	DINANT
.		
14	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	DINANT
.		
15	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "Y. LEROY"	EGHEZEE
.		
16	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FALISOLLE
.		
17	ATHENEE ROYAL E.F. ANNEXEE "FLORENNES" E.F. ANNEXEE "DOISCHE"	FLORENNES
.		
18	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GEDINNE
.		
19	ATHENEE ROYAL	GEMBLOUX
.		
20	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	GEMBLOUX
.		
21	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	GEMBLOUX
.		
22	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GESVES
.		
23	E. PRIMAIRE AUTONOME C.F.	HASTIERE
.		
24	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HAVERSIN
.		
25	ATHENEE ROYAL "JAMBES-SAINT-SERVAIS" E.F. ANNEXEE "JAMBES" E.F. ANNEXEE "SAINT-SERVAIS"	JAMBES
.		
26	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F. "MARIETTE DELAHAUT"	JAMBES
.		
27	INTERNAT AUTONOME C.F. "HAUTE-ANHAIVE"	JAMBES
.		
28	A.R. "BAUDOUIIN 1 ^{er} " E.F. ANNEXEE "BAUDOUIIN 1 ^{Er} " E.F. ANNEXEE "FOSSES-LA-VILLE"	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
.		
29	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. " SPY"	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
.		

30	E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MALONNE
.		
31	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	MARIEMBOURG
.		
32.	HOME D'ACCUEIL DE LA C.F.	MARIEMBOURG
33	E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MAZEE
.		
34	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	METTET
.		
35	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MOUSTIER-SUR-SAMBRE
.		
36	ATHENEE ROYAL "F. BOVESSE"	NAMUR
.		
37	INSTITUT TECHNIQUE C.F. "F. ROPS"	NAMUR
.		
38	INSTITUT TECHNIQUE C.F. "H. MAUS"	NAMUR
.		
39	LYCEE C.F.	NAMUR
.		
40	ATHENEE ROYAL	PHILIPPEVILLE
.		
41	E.E. SPECIAL SECONDAIRE C.F.	PHILIPPEVILLE
.		
42	INTERNAT AUTONOME C.F. "ANNE FRANCK"	PHILIPPEVILLE
.		
43	ATHENEE ROYAL "ROBERT GRUSLIN"	ROCHEFORT
.		
44	INTERNAT AUTONOME C.F.	SAINT-SERVAIS
.		
45	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SOMBREFFE
.		
46	I.T.C.A.C.F.	SUARLEE-NAMUR
.		
47	INTERNAT AUTONOME C.F.	SUARLEE-NAMUR"
48	ATHENEE ROYAL	TAMINES
.		
49	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TAMINES
.		
50	INTERNAT AUTONOME C.F.	TAMINES
.		
51	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	VEDRIN
52	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	WALCOURT
.		

2. Etablissements d'enseignement supérieur non universitaire

	Haute Ecole de la Communauté française "A. Jacquard"	5000 NAMUR
--	--	------------

3. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - DINANT, FOSSES-LA-VILLE, JEMEPPE-SUR-SAMBRE	5500 DINANT
2	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - NAMUR (CEFOR)	5000 NAMUR
3	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française – NAMUR (CADETS)	5000 NAMUR
4	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - PHILIPPEVILLE, FLORENNES	5600 PHILIPPEVILLE

4. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5300 ANDENNE
2	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5660 COUVIN
3	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5500 DINANT
4	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5030 GEMBLOUX
5	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5000 NAMUR
6	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5060 TAMINES
7	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5100 JAMBES
8	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5600 PHILIPPEVILLE

5. Centre technique

CENTRE TECHNIQUE DE GEMBLOUX	5030 GEMBLOUX
------------------------------	---------------

6. Centre de dépaysement et de plein air

Centre de dépaysement et de plein air - Domaine des Masures	5580 HAN-SUR-LESSE
---	--------------------

Liste des établissements de la Communauté française

ZONE 4 : LIEGE

4. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1.	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	AMAY
2.	E.E. SPECIAL SECONDAIRE C.F.	AMAY
3.	E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F. CIPLET- BURDINNE	CIPLET
4.	E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	CRISNEE
5.	E.FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FERRIERES
6.	INTERNAT AUTONOME C.F. du Château de Ville	FERRIERES
7.	ATHENEE ROYAL	HANNUT
8.	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	HANNUT
9.	ATHENEE ROYAL	HUY
10.	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	HUY
11.	INTERNAT AUTONOME C.F. pour jeunes filles	HUY
12.	INTERNAT AUTONOME C.F. pour jeunes gens "L'Europe"	HUY
13.	ATHENEE ROYAL « PRINCE BAUDOIN »	MARCHIN
14.	ATHENEE ROYAL	OUFFET
15.	ATHENEE ROYAL	SAINT-GEORGES- SUR-MEUSE
16.	ATHENEE ROYAL	WAREMME
17.	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	ANDRIMONT
18.	HOME D'ACCUEIL C.F. "LES ACACIAS"	ANDRIMONT
19.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "HERVE-BATTICE "	HERVE
20.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "HEUSY- VERVIERS"	HEUSY
21.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIERNEUX
22.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIMBOURG
23.	INTERNAT AUTONOME C.F.	LIMBOURG
24.	ATHENEE ROYAL "ARDENNE-HAUTES FAGNES" " MALMEDY-STAVELOT" E.F. ANNEXEE "MALMEDY" E.F. ANNEXEE "STAVELOT"	MALMEDY
25.	ATHENEE ROYAL	PEPINSTER
26.	ATHENEE ROYAL /ECOLE D'HOTELLERIE	SPA
28.	INTERNAT AUTONOME C.F. Jeunes filles "L. WEISS"	SPA
29.	INTERNAT AUTONOME C.F. Jeunes gens "LE	SPA

	BRITANNIQUE"	
30.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	STOUMONT
31.	ATHENEE ROYAL "THIL LORRAIN"	VERVIERS
32.	ATHENEE ROYAL "VERDI"	VERVIERS
33.	E.E. SPECIAL SECONDAIRE C.F.	VERVIERS
34.	ATHENEE ROYAL	WAIMES
35.	ATHENEE ROYAL	WELKENRAEDT
36	ATHENEE ROYAL	ALLEUR
37	ATHENEE ROYAL	AYWAILLE
38	ATHENEE ROYAL	CHENEE
39	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F. "LES ROCHES"	COMBLAIN-AU-PONT
40	HOME D'ACCUEIL C.F.	COMBLAIN-AU-PONT
41	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	EBEN-EMAEL
42	ATHENEE ROYAL	ESNEUX
43	E.E. SPECIAL SECONDAIRE C.F. "L'ENVOL"	FLEMALLE
44	HOME D'ACCUEIL C.F.	FLEMALLE
45	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F. "ETIENNE MEYLAERS"	GRIVEGNEE
46	ATHENEE ROYAL	HERSTAL
47	ATHENEE ROYAL "CHARLEMAGNE"	JUPILLE-SUR-MEUSE
48	ATHENEE ROYAL "CHARLES ROGIER"	LIEGE
49	ATHENEE ROYAL "FRAGNEE-ANGLEUR"	LIEGE
50	ATHENEE ROYAL "ATLAS"	LIEGE
51	HOME D'ACCUEIL C.F.	LIEGE
52	INTERNAT AUTONOME C.F.	LIEGE
53	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	MILMORT
54	HOME D'ACCUEIL C.F.	MILMORT
55	ATHENEE ROYAL "MONTEGNEE-GRACE-HOLLOGNE"	MONTEGNEE
56	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	SAIVE
57	HOME D'ACCUEIL C.F.	SAIVE
58	ATHENEE ROYAL "AIR PUR"	SERAING
59	ATHENEE ROYAL "LUCIE DEJARDIN"	SERAING
60	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	SERAING
61	ATHENEE ROYAL	SOUMAGNE
62	ATHENEE ROYAL "VISE-GLONS" E.F. ANNEXEE "VISE" E.F. ANNEXEE "ROI BAUDOUIN" GLONS	WISE
63	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	WISE

2. Etablissements d'enseignement supérieur non universitaire

Haute Ecole de la Communauté française "Charlemagne"	4000 LIEGE
--	------------

3. Ecole supérieure des Arts

Conservatoire royal de musique de Liège	4000 LIEGE
---	------------

4. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française – ANS	4432 ALLEUR
2	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - BLEGNY	4670 BLEGNY
3	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - VERVIERS,PLOMBIERES,LIMBOURG,PEPINSTER	4820 DISON
4	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - GRACE-HOLLOGNE	4460 HOLLOGNE-AUX-PIERRES
5	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE,OUFFET	4470 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE
6	Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française de Soumagne	4630 SOUMAGNE
7	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - WAREMME	4300 WAREMME

5. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4032 CHENEE
2	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4500 HUY
3	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4000 LIEGE
4	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4100 SERAING
5	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4900 SPA
6	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4800 VERVIERS
7	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4600 VISE
8	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4300 WAREMME
9	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4400 FLEMALLE
10	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	4800 VERVIERS

6. Centre d'autoformation et de formation continuée

Centre d'autoformation et de formation continuée de Tihange (C.A.F.)	4500 TIHANGE
--	--------------

7. Centre technique

Centre technique de Strée	4577 STREE
---------------------------	------------

8. Centre de dépaysement et de plein air

Centre de dépaysement et de plein air - Domaine du Rond	4130 ESNEUX
---	-------------

ZONE 5 : LUXEMBOURG

5. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1.	ATHENEE ROYAL	ARLON
2.	INSTITUT TECHNIQUE C.F. "E. LENOIR"	ARLON
3.	ATHENEE ROYAL	ATHUS
4.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "BARVAUX-BOMAL "	BARVAUX-SUR-OURTHE
5.	ATHENEE ROYAL "BASTOGNE-HOUFFALIZE" <u>E.F. ANNEXEE "BASTOGNE"</u> <i>E.F. ANNEXEE "REINE FABIOLA" HOUFFALIZE</i>	BASTOGNE
6.	E. E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F. "CROIX BLANCHE"	BASTOGNE
7.	ATHENEE ROYAL "BOUILLON-PALISEUL"	BOUILLON
8.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	ETALLE
9.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	ETHE-BELMONT
10	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FLORENVILLE
.		
11	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FORRIERES
.		
12	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HABAY
.		
13	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HALANZY
.		
14	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HOTTON
.		
15	ATHENEE ROYAL "G. ET G. GILSON"	IZEL
.		
16	ATHENEE ROYAL	LA ROCHE-EN-ARDENNE
.		
17	E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	LIBIN
.		
18	INTERNAT AUTONOME C.F.	LIBRAMONT
.		
19	INSTITUT TECHNIQUE C.F. "CENTRE ARDENNE" <u>E.F. ANNEXEE "LIBRAMONT"</u> <i>E.F. ANNEXEE "SAINT-HUBERT"</i>	LIBRAMONT
.		
20	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MARBEHAN
.		
21	ATHENEE ROYAL "MARCHE-BOMAL"	MARCHE-EN-FAMENNE
.		
22	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MARTELANGE
.		
23	E FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MESSANCY
.		
24	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MUSSON
.		
25	ATHENEE ROYAL "NEUFCHATEAU-BERTRIX" <u>E.F. ANNEXEE "NEUFCHATEAU"</u> <i>E.F. ANNEXEE "BERTRIX"</i>	NEUFCHATEAU
.		
26	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SAINT-MARD
.		
27	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	SAINT-MARD
.		
28	HOME D'ACCUEIL	SAINT-MARD
.		
29	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	SIBRET
.		

30	ATHENEE ROYAL "VIELSALM-MANHAY" E.F. ANNEXEE "VIELSALM" E.F. ANNEXEE "MANHAY"	VIELSALM
31	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	VIELSALM
32	ATHENEE ROYAL "NESTOR OUTER"	VIRTON
33	INTERNAT AUTONOME C.F.	VIRTON
34	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	WAHA-MARLOIE
35	E.E. SPECIAL SECONDAIRE C.F.	WAHA-MARLOIE
36	HOME D'ACCUEIL C.F.	WAHA-MARLOIE
37	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	WELLIN

2. Etablissements d'enseignement supérieur non universitaire

	Haute Ecole de la Communauté française "R. Schuman"	6700 ARLON
--	---	------------

3. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ARLON,MUSSON	6700 ARLON
2	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - LIBRAMONT,BERTRIX	6800 LIBRAMONT
3	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - MARCHE-EN-FAMENNE	6900 MARCHE-EN-FAMENNE
4	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - VIELSALM,STAVELOT	6690 VIELSALM

5. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6700 ARLON
2	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6900 MARCHE-EN-FAMENNE
3	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6840 NEUFCHATEAU
4	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6760 VIRTON
5	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA C.F.	6900 MARLOIE

6. Centres de dépaysement et de plein air

1	Centre de dépaysement et de plein air de GOUVY	6670 GOUVY
2	Centre de dépaysement et de plein air de MARBEHAN	6724 MARBEHAN
3	Centre de dépaysement et de plein air de BUZENOL	6760 ETHE
4	Centre de dépaysement et de plein air de SAINT-HUBERT	6870 SAINT-HUBERT
5	Centre de dépaysement et de plein air de WELLIN	6920 WELLIN

ZONE 6 : HAINAUT

6. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

1.	ATHENEE ROYAL "ANVAING-AMOUGIES	ANVAING
2.	ATHENEE ROYAL	ATH
3.	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F. "L'ARC-EN-CIEL"	BELOEIL
4.	A.R. "F. JACQUEMIN" <i>E.F. ANNEXEE "F. JACQUEMIN"</i> <i>E.F. ANNEXEE "PLOEGSTEERT"</i>	COMINES
5.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	FLOBECQ
6.	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	FRASNES-LEZ-ANVAING
7.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	HERSEAUX
8.	I.T.C.F. "IRCHONWELZ-ATH"	IRCHONWELZ
9.	INTERNAT AUTONOME C.F.	IRCHONWELZ
10.	HOME D'ACCUEIL C.F.	KAIN
11.	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	KAIN
12.	INTERNAT AUTONOME C.F. "LA CROISEE" pour J.F.	KAIN
13.	ATHENEE ROYAL "RENE MAGRITTE"	LESSINES
14.	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	LESSINES
15.	HOME-D'ACCUEIL C.F.	LESSINES
16.	ATHENEE ROYAL <i>E.F. ANNEXEE MOUSCRON</i> <i>E.F. ANNEXEE "CHARLES PLISNIER" PECQ</i>	MOUSCRON
17.	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	MOUSCRON
18.	INTERNAT AUTONOME C.F.	MOUSCRON
19.	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	MOUSCRON
20.	INTERNAT AUTONOME C.F.	PECQ
21.	ATHENEE ROYAL	PERUWELZ
22.	INTERNAT AUTONOME C.F.	PERUWELZ
23.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	QUEVAUCAMPS
24.	INSTITUT TECHNIQUE PARAMEDICAL C.F.	RENAIX
25.	SECTION FRANCAISE OVIDE DECROLYSCHOOL	RENAIX
26.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TAINTIGNIES
27.	ATHENEE ROYAL "JULES BARA"	TOURNAI
28.	ATHENEE ROYAL "ROBERT CAMPIN"	TOURNAI
29.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "SOLAIRE"	TOURNAI
30.	E.E. SPECIAL SEC C.F. "LE TREFLE"	TOURNAI
31.	INSTITUT TECHNIQUE C.F. DU VAL D'ESCAUT	TOURNAI
32.	INSTITUT TECHNIQUE METIERS DE L'ALIMENTATION	TOURNAI
33.	INTERNAT AUTONOME C.F. "W. RAVEZ"	TOURNAI
34.	INTERNAT AUTONOME C.F. MAISON DES ETUDIANTES	TOURNAI
35.	INTERNANT AUTONOME C.F. pour garçons Rue Cottrel	TOURNAI
36.	ATHENEE ROYAL	BRAINE-LE-COMTE
37.	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	BRAINE-LE-COMTE
38.	ECOLE INTERNATIONALE DU SHAPE	CASTEAU
39.	ATHENEE ROYAL	DOUR
40.	ATHENEE ROYAL	ENGHIEN
42.	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	JURBISE
43.	ATHENEE ROYAL <u>E.F. ANNEXEE "LA LOUVIERE"</u> <i>E.F. ANNEXEE "EUGENE MOUTON" HOUDENG- AIMERIES</i>	LA LOUVIERE
44.	E. E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F	LA LOUVIERE

45	INTERNAT AUTONOME C.F.	LE ROEULX
47.	ATHENEE ROYAL "MARGUERITE BERVOETS"	MONS
48	ATHENEE ROYAL	MONS
49	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F. "L'ARBRE VERT"	MONS
50	INTERNAT AUTONOME C.F.	MONS
51	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	MORLANWELZ
52	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	QUAREGNON
53	HOME D'ACCUEIL C.F. "LES CASCADES"	QUAREGNON
54	ATHENEE ROYAL	QUIEVRAIN
55	ATHENEE ROYAL	SAINT-GHISLAIN
56	L.YCEE C.F. "CHARLES PLISNIER"	SAINT-GHISLAIN
57	ATHENEE ROYAL "JULES BORDET"	SOIGNIES
58	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	ANDERLUES
59	E.E. SPECIAL SECONDAIRE C.F.	ANDERLUES
60	ATHENEE ROYAL	BEAUMONT
61	ATHENEE ROYAL	BINCHE
62	ATHENEE ROYAL "E. SOLVAY"	CHARLEROI
63	ATHENEE ROYAL. "VAUBAN"	CHARLEROI
64	ATHENEE ROYAL. "PIERRE PAULUS"	CHATELET
65	ATHENEE ROYAL "RENE MAGRITTE"	CHATELET
66	E.E. SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE C.F.	CHATELET
67	ATHENEE ROYAL	CHIMAY
68	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	ERQUELINNES
69	ATHENEE ROYAL "JOURDAN"	FLEURUS
70	ATHENEE ROYAL. "LOUIS DELATTRE"	FONTAINE-L'EVEQUE
71	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F. "LES BONS VILLERS"	FRASNES-LEZ-GOSSELIES
72	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GERPINNES
73	ATHENEE ROYAL	GILLY
74	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	GOSSELIES
75	ATHENEE ROYAL. LES MARLAIRES	GOSSELIES
76	ATHENEE ROYAL "Orsini Dewerpe"	JUMET
77	ATHENEE ROYAL	MARCHIENNE-AU-PONT
78	ATHENEE ROYAL "J. DESTREE"	MARCINELLE
79	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	MOMIGNIES
80	E. E. SPECIAL FONDAMENTAL C.F.	NALINNES
81	ATHENEE ROYAL	PONT-A-CELLES
82	INSTITUT TECHNIQUE C.F.	RANCE
83	ATHENEE ROYAL	THUIN
84	E. FONDAMENTALE AUTONOME C.F.	TRAZEGNIES

2. Etablissements d'enseignement supérieur non universitaire

Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut	7000 MONS
---	-----------

3. Ecoles supérieures des Arts

Ecole supérieure des arts plastiques et visuels de Mons (E.S.A.P.V)	7000 MONS
Conservatoire royal de musique de Mons	7000 MONS

4. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

1	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ATH-FLOBECQ	7800 ATH
2	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à Dour	7370 DOUR
3	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française – FRAMERIES	7080 FRAMERIES
4	Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française Jemappes-Quiévrain – MONS (JEMAPPES)	7012 JEMAPPES
5	Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de Morlanwelz - MORLANWEZ-MARIEMONT	7140 MORLANWELZ-MARIEMONT
6	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - MOUSCRON,COMINES	7700 MOUSCRON
7	Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à PERUWELZ	7600 PERUWELZ
8	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - SIVRY-RANCE	7470 RANCE
9	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - THUIN –ERQUELINNES	7530 THUIN
10	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - TOURNAI, ANTOING, TEMPLEUVE	7500 TOURNAI
11	Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française – COLFONTAINE	7340 WASMES

5. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

1	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7800 ATH
2	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6000 CHARLEROI
3	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7370 DOUR
4	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6041 GOSSELIES
5	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7000 MONS
6	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7140 MORLANWELZ-MARIEMONT
7	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7060 SOIGNIES
8	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6530 THUIN
9	CENTRE PMS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7500 TOURNAI
10	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	6200 CHATELET
11	CENTRE PMS SPECIALISE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7000 MONS

6. Centre technique et pédagogique

7.Centres de dépaysement et de plein air

1	Centre de dépaysement et de plein air de FLEURUS	6220 FLEURUS
2	Centre de dépaysement et de plein air de SAINT-VAAST	7100 LA LOUVIERE
3	Centre de dépaysement et de plein air de PERUWELZ	7600 PERUWELZ
4	Centre de dépaysement et de plein air de SIVRY-RANCE	6470 SIVRY-RANCE